

## REGLEMENT SAISON 2015- 2016 WATER POLO – CHAMPIONNAT REGIONAL

### **Déroulement :**

Ce championnat se disputera en une phase de matchs aller et retour

### **Cout d'engagement :**

Le coût de l'engagement est identique à celui de l'année précédente, à savoir :

⇒ Pour une équipe constituée exclusivement de jeunes de moins de 18 ans au 15/10/2015 = 800 € d'engagement

⇒ Pour une équipe comportant 4 jeunes de moins de 20 ans au 15/10/2015, figurant sur chaque feuille de match et jouant au minimum ¼ temps sur toute la durée du match = 1 000 € engagement

⇒ Autre cas = 1 300 € engagement

### **Règlement des engagements :**

Les clubs engagés devront faire parvenir leur droit d'engagement au Comité régional avant le 30 octobre. Toute demande de dérogation sur un éventuel échelonnement est à transmettre à Elisabeth KLEIN. Une facturation initiale de 800 € aura lieu en octobre, le solde sera facturé à la fin de la saison à chaque club en fonction de leur composition d'équipe (présence de jeunes)

### **Equipes engagées :**

Blois – Bonneval – Bourges – Chartres – Gien - Entente Orléans/Saran 1 - Entente Orléans/Saran 2 – Montargis – Saint Jean de la Ruelle - Tours - Vernouillet

### **Arbitrage :**

**Toutes les équipes engagées devront fournir un arbitre (titulaire, stagiaire ou en formation) pour chacun des matchs à domicile et en extérieur.**

**Ainsi, chaque match aura deux arbitres, un pour chacune des équipes.**

Les équipes n'ayant pas d'arbitre devront par leurs propres moyens, prendre toutes leurs dispositions pour en fournir un.

Pour laisser malgré tout un peu de souplesse à ce fonctionnement, il est possible en dernier recours, de trouver un accord (écrit et transmis au responsable de région, au minimum 1 semaine avant le match), avec l'autre club de la rencontre. Ce sera sous condition d'acceptation d'un arbitrage unilatéral, et dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être prise en compte. Il est important de signaler que l'autre club peut tout à fait refuser de fournir lui seul un arbitre, dans ce cas, le match est annulé et perdu par forfait de l'équipe n'ayant pas fourni son arbitre. L'amende pour forfait sera de ce fait appliquée.

Une nouvelle formation d'officiels A sera de nouveau mise en place au niveau de la région.

Certains clubs ont demandé une formation effectuée en interne (sans les formateurs de la Région Centre), cela ne pose aucun souci. L'examen sera organisé par la Région Centre, les candidats dans cette situation feront une demande d'inscription à l'examen (qui se déroulera très certainement sur Orléans) en « candidats libres ».

Il est accepté également que certains clubs suivent une formation hors Région Centre si tel est leur choix. Dans ce cas, les frais de formation seront à la charge du club et devront suivre les impératifs de la région formatrice.

Ce règlement s'applique également dans les cas de matchs couplés avec la N3

### **Classement :**

Les classements s'effectueront par points attribués de la façon suivante :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu : 0 point

Match perdu par forfait, abandon ou disqualification : -1 point

Goal average 8-0 ou le score réel si la différence de points est supérieure au moment de l'abandon ou de la disqualification.

Si à l'issue du championnat, plusieurs clubs se trouvent à égalité de points, ils seront départagés par :

- ⇒ Le résultat des matchs les ayant opposés
- ⇒ Le goal average des matchs les ayant opposés
- ⇒ Le goal average général
- ⇒ La meilleure attaque.

### **Licences :**

TOUS LES JOUEURS DOIVENT ETRE LICENCIÉS POUR LEUR SECOND MATCH. Du fait des soucis rencontrés sur l'utilisation du logiciel, une licence signée par le joueur pour le 1<sup>er</sup> match sera prise en compte comme licence.

### **Joueurs brûlés**

- Pour les clubs engagés en division Nationale CHARTRES et l'Entente ORLEANS/SARAN), et pour éviter toute nouvelle polémique sur ce sujet, la commission sportive se réserve le droit de définir les 7 joueurs brûlés en fonction des premières feuilles de match de la N3 si la liste fournie par le club semble peu satisfaisante.
- En cas de manquement au respect de ne pas faire jouer les joueurs brûlés, le match sera perdu par pénalité.

### **Horaires, jours, et report des matchs**

- Les matchs peuvent être joués dans d'autres piscines que celles habituelles du club engagé. N'hésitez pas à bien préciser les adresses lors des convocations.
- Les clubs doivent informer le Comité Régional et les clubs adverses en début de saison des horaires des matchs prévus chez eux. Par ailleurs, ils doivent le confirmer à l'équipe adverse au moins deux semaines avant la rencontre.
- Les matchs peuvent se dérouler le vendredi soir, le samedi ou dimanche suivant le choix de l'équipe recevante. Les matchs pourront être joués en semaine mais ne pourront être imposés aux visiteurs. Après accord des 2 clubs, les matchs peuvent être inversés et reportés exceptionnellement à condition d'avoir l'accord du Comité Régional. **Les demandes doivent être faites à Elisabeth KLEIN au moins 15 jours avant la date du match.** En cas de non-respect de ce règlement, le match sera perdu par pénalité pour le club demandeur.

### **Forfait :**

Une équipe déclarant forfait pour un match, sera pénalisée d'une amende de 100€ si le forfait est signalé au minimum 48h avant le match et de 200 € si le forfait n'a pas été déclaré. Un retard non prévu de plus de 30 minutes peut, à la demande de l'équipe adverse, entraîner un forfait qui sera étudié par la commission pour une décision à prendre.

### **Responsabilité du club organisateur**

- Le club organisateur a la charge du service d'ordre
- Le club organisateur est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond aux prescriptions réglementaires (champ de jeu, buts, marquage des différentes lignes,...).
- Il doit prévoir 2 chronométreurs et un secrétaire pour la table de marque (ces officiels devront être licenciés et à jour de leur recyclage) et vérifier que celle-ci est pourvue de :

- ⇒ 1 feuille de match
- ⇒ 2 chronomètres
- ⇒ 1 corne de brume (30 s)
- ⇒ 1 sifflet (fin de période)
- ⇒ 1 jeu de drapeaux (1 blanc, 1 bleu, 1 rouge et 1 jaune)
- ⇒ 1 tableau d'affichage du score
- ⇒ 1 tableau d'affichage des fautes graves

- Une personne licenciée de l'équipe adverse aura accès à la table de marque.

Le résultat du match doit être renseigné par le club recevant, dans Extranat au plus tard le lundi midi suivant la rencontre. Par sécurité pendant la mise en place de Extranat (jusqu'à fin novembre) il sera également communiqué à Elisabeth KLEIN (06 03 96 05 22 ou [elisaklein@sfr.fr](mailto:elisaklein@sfr.fr)).

Les feuilles de match seront à saisir par le club recevant, dans Extranat, jusqu'au jeudi suivant la rencontre. Les originaux des feuilles de match seront à transmettre à Elisabeth KLEIN 20 rue des 4 tilleuls 78550 HOUDAN au plus tard le jeudi suivant la rencontre.

### **Sanctions sportives**

- Les EDA, EDS et cartons rouges devront faire l'objet d'un rapport écrit et détaillé de la part de l'arbitre.
- Si par décision de l'arbitre un match est arrêté ou s'il n'est pas joué pour une raison particulière, il appartient à la commission de prendre une décision sur la suite à donner.
- Tout joueur exclu définitivement sans remplacement sera automatiquement suspendu, pour 2 matchs sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées. Il est rappelé qu'une EDA entraîne un avertissement et que le 2<sup>ème</sup> avertissement sur une même année civile donne automatiquement lieu à un match de suspension.
- Les deux arbitres sont tenus de vérifier les licences des 2 équipes et des officiels de table dont les numéros doivent apparaître sur la feuille de match. Au moins l'un d'eux vérifiera les surclassements ou les double-surclassements (application du règlement fédéral).
- La commission pourra déclarer match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe ayant fait jouer un non licencié et appliquer une amende de 100 €.
- Les matchs peuvent se dérouler le vendredi soir, le samedi soir ou dimanche suivant le choix de l'équipe recevante. Les matchs pourront être joués en semaine mais ne pourront être imposés aux visiteurs.

### **Match cassé :**

Dans le cas où un match serait cassé en raison d'une faute technique de table ou d'arbitrage, le match serait à rejouer à une date ultérieure.

### **Réclamations :**

Toutes les réserves et réclamations signalées sur la feuille de match doivent être confirmées à la commission de Water Polo.

### **Autorisation bassin de Bonneval**

Du fait des travaux démarrés pour la construction du nouveau bassin de Bonneval, le Comité Régional a validé le fait de jouer dans le bassin actuel pour cette année. Par contre, pour ce cas particulier, Tony POULLIN désignera au minimum 1 arbitre extérieur au club de Bonneval et au club visiteur pour chaque rencontre à domicile.

Pour autant, les équipes qui refuseraient de jouer à Bonneval n'auraient pas d'amende si leur forfait est déclaré avant le 1er match. Toutefois, ils auraient match perdu.

**Accession au niveau supérieur (N 3 B Zone Ouest)**

Le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>nd</sup> club du classement régional pourra accéder en N3B mais maintien de la règle établie les deux années précédentes et qui reste en vigueur : seulement si il a eu 4 jeunes de moins de 20 ans figurant sur les feuilles de match lors de toute la saison.

**Finale du Grand Ouest :**

Le club vainqueur devra obligatoirement participer à la finale du Grand Ouest.

**Nota : Jeunes**

Un document différent est établi et transmis aux clubs pour les Jeunes avec un calendrier et une demande de disponibilités de bassins lors des tournois dans notre région.

**BONNE SAISON et BON CHAMPIONNAT A VOUS TOUS**